



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections municipales

Question écrite n° 56663

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer quel est le nombre, commune par commune de plus de 50 000 habitants, de ressortissants de l'Union européenne qui se sont inscrits sur « les listes complémentaires » en vue des prochaines élections municipales.

Texte de la réponse

La loi organique n° 98-404 du 25 mai 1998 accorde le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux ressortissants de l'Union européenne résidant en France. La participation à ces élections est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire. Le nombre total des ressortissants communautaires inscrits sur les listes électorales à l'occasion des élections municipales de mars 2001 s'élève à 166 031. Parmi les communes dont la population se situe entre 50 000 et 65 000 habitants, le nombre de ressortissants de l'Union européenne inscrits s'élève en moyenne à 90 par commune. A titre d'illustration, les dix villes suivantes peuvent être citées : Beauvais (152), Montauban (122), Valence (121), Annecy (111), Troyes (106), Hyères (80), Niort (80), Belfort (57), Saint-Malo (47), Vannes (34). Parmi les villes de plus de 100 000 habitants, peuvent être citées par ordre de département : Nice (644), Marseille (333), Caen (72), Dijon (157), Besançon (139), Toulouse (752), Bordeaux (414), Montpellier (424), Rennes (528), Nantes (227), Orléans (213), Angers (100), Reims (228), Nancy (106), Metz (341), Lille (232), Clermont-Ferrand (826), Perpignan (287), Strasbourg (807), Mulhouse (282), Lyon (758), Paris (8 881), Le Havre (117), Rouen (80), Amiens (130), Toulon (91), Limoges (142), Boulogne-Billancourt (1 334).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56663

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 259

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6630